

ELECTIONS

Conseil Municipal des Enfants

Fais vivre
tes idées !



2024-2026

LE CME C'EST QUOI ?

Le Conseil Municipal des Enfants réunit 12 jeunes aussonnais(es) dont 6 filles et 6 garçons de CM1 et CM2. Ces jeunes conseillers sont élus par leurs camarades. Durant leur mandat, ils sont encadrés par un comité de pilotage, et ils participent à l'amélioration de la vie de la commune. C'est pour les enfants du CME un apprentissage actif de la citoyenneté et pour la municipalité la possibilité d'écouter leurs propositions et de les consulter.

COMMENT ÊTRE CANDIDAT ?

- Habiter Aussonne
- Être scolarisé en classe de CM1 ou CM2
- Avoir l'autorisation des parents

QUI PEUT VOTER ?

Tous les enfants aussonnais
des classes de :

- CE2
- CM1
- CM2



COMMENT FONCTIONNE LE CME ?

Les conseillers se retrouvent régulièrement pour des réunions de travail. Elles ont pour but d'échanger, de concevoir et mener des projets.

Ils participent aussi tout au long de leur mandat à des manifestations sur la commune (Commémoration, remise de récompense...).

Ils mettent en place des actions sur la commune (collecte, animations à thème...).

QUELLES SONT LES MISSIONS ?

- Jouer un rôle pour son village
- Être porteur de projets simples et œuvrer à leur aboutissement
- Être assidu, participer aux réunions et manifestations diverses
- Respecter pendant les 2 ans de mandat les principes démocratiques et républicains



COMMENT VOTER ?

Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur la liste électorale.

Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 scolarisés sur Jules Ferry et Louise Michel sont inscrits automatiquement.

Pour les enfants non scolarisés à Aussonne, le vote se fait par correspondance. Le bulletin est à déposer en Mairie au plus tard le

LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024.



Candidatures

Dépose ta fiche de candidature en Mairie
du lundi 21 octobre au lundi 4 novembre 2024 (à 18h dernier délai)

Une question, besoin d'informations ...

CONTACTER DIRECTEMENT LA MAIRIE : 05 62 13 47 20



Campagne électorale

Chaque candidat aux élections mène une campagne auprès de ses camarades de classes, expliquant pourquoi il souhaite devenir Conseiller Municipal :

Mardi 12 novembre au mardi 26 novembre 2024



Élections

Afin d'élire les 12 Conseillers Municipaux, tous les élèves munis de leur carte d'électeur se rendent :

**Le mardi 3 décembre 2024
de 9h00 à 16h30 - à la Mairie**

(en salle du Conseil Municipal) accompagnés de leurs enseignants

Vote par correspondance : pour les enfants non scolarisés à Aussonne, le bulletin est à déposer en Mairie **au plus tard le lundi 2 décembre 2024.**